



CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'INSTALLATION
Séance du 15 juillet 2020 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	
4 AIX-LES-BAINS	T Karine DUBOUCHET-REVOL	
5 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	Pouvoir de Gilles CAMUS
6 AIX-LES-BAINS	T Dominique FIE	
7 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	
8 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
9 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
10 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	
11 AIX-LES-BAINS	T Philippe LAURENT	
12 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO	
13 AIX-LES-BAINS	T Christophe MOIROUD	
14 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
15 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
16 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
17 AIX-LES-BAINS	T Nicolas POILLEUX	
18 AIX-LES-BAINS	T Esther POTIN	
19 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	
20 AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL	
21 LA BIOLLE	T Philippe DA SILVA LOPES	
22 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
23 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
24 LE BOURGET DU LAC	T Emilie ACQUISTAPACE	
25 LE BOURGET DU LAC	T Marie-Pierre FRANCOIS	
26 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
27 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
28 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	
29 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	
30 CHANAZ	T Yves HUSSON	
31 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
32 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
33 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
34 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
35 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
36 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
37 ENTRELACS	T Claire COCHET	
38 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
39 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
40 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
41 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
42 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	
43 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
44 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
45 MERY	T Nathalie FONTAINE	
46 MERY	T Stéphane ROULET	
47 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
48 MOTZ	T Daniel CLERC	
49 MOUXY	T Laurent PHILIPPI	
50 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
51 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
52 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE	
53 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	
54 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
55 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
56 SAINT PIERRE DE CURTILLES	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
57 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
58 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
59 TRESSERVE	T Annie MOULIN	

60 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL
61 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER
62 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
63 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ
64 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN
65 VOGLANS	T Martine BERNON
66 VOGLANS	T Yves MERCIER

28 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 juillet 2020, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 10 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 7 juillet 2020 aux conseillers communautaires suppléants, et le 8 juillet 2020 aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint avec 66 présents et 68 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 10 Année : 2020

Exécutoire le : 15 JUIL. 2020

Affichée le : 15 JUIL. 2020

Visée le : 15 JUIL. 2020

COMMANDE PUBLIQUE

Modalités de dépôt des listes concernant la désignation des représentants à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission de Délégation de service public Transports

L'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit les modalités de l'élection des membres du Conseil Communautaire aux commissions de délégation de Service Public et d'Appel d'Offres.

En conséquence, les modalités de désignation de la commission de Délégation de Service Public et de la commission d'Appel d'Offres sont régies par le même texte, l'article L. 1411-5 du CGCT.

Cet article prévoit que la commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant (président ou élu ayant reçu délégation), et par cinq membres de l'assemblée délibérante, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Toutefois, avant de procéder à la constitution de ces commissions par élection de ses membres, il appartient à l'assemblée délibérante, conformément à l'article D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes.

Ainsi, il est proposé d'accepter le dépôt des listes dans un délai de 5 jours francs avant la séance du Conseil Communautaire à laquelle sera inscrite l'élection des membres du Conseil aux commissions de délégation de Service Public Transport et d'Appel d'Offres. La date prévisionnelle de ce conseil est fixée au 28 juillet (soit un dépôt des listes au plus tard le 22 juillet)

Les conditions de dépôt des listes de la Commission de Délégation de Service Public et de la Commission d'Appel d'Offres sont fixées comme suit :

- les listes seront déposées ou adressées au service des assemblées de la collectivité au plus tard 5 jours francs avant la séance du conseil communautaire à laquelle sera inscrite l'élection des membres de la Commission,
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du code général des collectivités territoriales,
- les listes devront indiquer le nom de la commission concernée ainsi que les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les conditions de dépôt de listes concernant la désignation des représentants de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de service public Transports.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 66
- Votants : 68
- Pour : 68
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 15 juillet 2020

Le Président,
Renald BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Modalités de dépôt des listes concernant la désignation des représentants à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission de Délégation de service public Transports

Date de transmission de l'acte : 15/07/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 15/07/2020

Numéro de l'acte : d3308 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20200715-d3308-DE

Date de décision : 15/07/2020

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de representants
5.3.5. Autres (dont SEM; Commissions...)